Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20261030-CCAS2026005-DE

Département des Côtes D'Armor

Commune de LEZARDRIEUX

CCAS DE LEZARDRIEUX

L'an deux-mille vingt-six le 28 octobre, à quatorze heures, les membres du CCAS se sont réunis sous la présidence de Yves JÉZÉQUEL,

Présents : Yves JÉZÉQUEL, Président, Maryvonne LE BERRE, Vice-Présidente, Laurence CERISIER, Fabienne LE BRIAND, Denis LE SCORNEC, Guy BODENAN

Absents : Gilles ALLAIN, Erwan MALLEDAN

Excusés : Jean-Pierre HAMON, Elisabeth ROUGIÉ, Françoise TERRIEN

Nombre en exercice : **11** Nombre de présents : **6** Nombre de suffrages exprimés : **6**

DELIBERATION N°2025-006 : Repas Accompagnants-Repas des Aînés
Rapporteur : Mme Maryvonne LE BERRE

Mme LE BERRE informe les membres du CCAS que les repas des accompagnants au repas des Aînés seront encaissés sur le budget du CCAS.
Il a été fixé cette année à **30€**

L'assemblée approuve à l'unanimité :

- ✓ La facturation du repas des Accompagnants dans les conditions précisées ci-dessus
- ✓ D'inscrire les recettes au budget annexe du CCAS en section de fonctionnement

Pour extrait certifié conforme
La Vice-Présidente
Maryvonne LE BERRE

